



Montreuil, le 29 juin 2022

A

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Intérieur

Monsieur Marc FESNEAU
Ministre de l'Agriculture et de la
Souveraineté alimentaire

Monsieur Bruno Le Maire
Ministre de l'Economie, des Finances, de la
Souveraineté économique et du Numérique

Messieurs les ministres,

La période est notamment marquée par l'annonce du transfert de la mission du contrôle sanitaire de l'alimentation de la DGCCRF et donc du ministère de l'économie, des finances, de la souveraineté économique et du numérique au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire dans l'objectif de créer une police unique en charge de la sécurité sanitaire des aliments.

Au-delà de premiers échanges lors de différentes réunions organisées dans différentes sphères professionnelles et des contenus du bleu budgétaire diffusé le 10 mai 2022, la CGT vous demande l'organisation d'un cycle de travail.

Pour la CGT, ce cycle de travail doit être utilement mise à profit pour que les points suivants soient traités :

1] Présentation et mise en débat de votre projet de création d'une police unique en charge de la sécurité sanitaire des aliments.

Comme vous le savez, depuis plusieurs mois, la CGT avait demandé une clarification sur les intentions gouvernementales à ce sujet. L'arbitrage annoncé redéfinit le positionnement de la DGCCRF mais la CGT souhaite vous entendre sur le concept même de police économique.

Dans ce cadre, la CGT souhaite aussi vous faire part de ses analyses, revendications et propositions sur ses exigences portant notamment sur les politiques publiques de contrôle à l'image, pour ne donner ici qu'un seul exemple, de sa revendication de création d'une police économique dans la sphère de Bercy.

Par ailleurs et sans attendre, la CGT affirme que l'évolution envisagée par le pouvoir exécutif ne saurait être préparatoire à une opération de privatisation, d'externalisation ou de création d'une agence au sein de laquelle des agents non fonctionnaires seraient chargés de la mettre en œuvre.

Enfin, parmi les différentes mesures qui devront être prises en amont de la mise en œuvre effective d'une telle police, la CGT attire votre attention sur d'une part, l'urgence de la suppression des habilitations des personnels de la DGCCRF à l'exercice de la mission SSA, et d'autre part, sur la confirmation dans les textes que la DGCCRF ne sera plus « à la disposition » du MASA au-delà de la date effective du transfert de la mission.

2] La CGT demande la communication de l'étude d'impact de l'évolution envisagée. Si elle n'existe pas, la CGT demande sa réalisation et sa communication dans des délais rapides à l'ensemble des organisations syndicales.

3] Sur la question de l'emploi : la lecture du bleu budgétaire confirme qu'il y a besoin que nous puissions définir un plan pluriannuel de recrutement.

Dans l'immédiat, la CGT souhaite vous entendre sur la manière dont vous avez évalué le volume de 60 ETP qui serait transféré de la DGCCRF à la DGAL. La même question se pose quant aux 90 ETP qui proviendraient de créations nettes.

La CGT revendique des moyens en emploi nettement supérieurs aux 150 ETP aujourd'hui envisagés au sein du MASA, puisque cette même mission concerne 285 ETP actuellement à la DGCCRF.

La CGT demande que les 60 ETP de la DGCCRF, d'une part, ne soient pas transférés et que, d'autre part et dans le même temps soit identifié un plan pluriannuel de recrutement d'emplois de fonctionnaires à la DGCCRF et au SCL.

La CGT demande que l'écart entre les effectifs DGCCRF mobilisés et le montant du transfert réalisé ne soit en rien gagé par des réductions d'effectifs sur le reste du périmètre des ministères de Bercy dans le cadre du PLF 2023.

Vous l'aurez compris, au-delà même des conséquences du transfert, il est urgent de procéder à la définition d'un plan pluriannuel de recrutement de telle manière à ce que les missions publiques puissent faire l'objet d'une mise en œuvre effective, pleine et entière sur l'ensemble du territoire y compris en Outre-mer à la date choisie pour le transfert.

La CGT vous demande par ailleurs que la question de la **formation professionnelle** des personnels soit un des éléments clé du cycle de travail que la CGT sollicite.

Outre que la question des compétences doit figurer dans l'étude d'impact sollicitée par notre organisation, nous insisterons ici sur le fait que suite aux décisions gouvernementales de ces

15 dernières années, les effectifs des agents de terrain du MASA affectés en DDI ont fondu (- 20 %) entraînant des pertes de compétences sur les domaines transférés.

4] sans entrer à ce stade dans le moindre développement, la CGT demande que la question des laboratoires communs à la DGCCRF et à la DGDDI soit aussi un des points clé du cycle de travail demandé notamment pour en définir les futures orientations.

5] La construction de nécessaires garanties pour les personnels : il relève de la responsabilité des pouvoirs publics d'apporter toute une série de garanties pour les personnels : suivi de la mission à la DGAL et au MASA sur la base du seul volontariat, maintien sur leur résidence des personnels qui ne suivront pas la mission, droit au retour pour les personnels de la DGCCRF dans leur administration, garantie du maintien et de la progression des rémunérations dans la durée, etc.

Il y aura besoin qu'un arrêté de restructuration soit par ailleurs adopté.

Restant à votre entière disposition,

Veuillez agréer, Messieurs les ministres, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT,

Olivier Miffred et Christophe Delecourt (Union fédérale des syndicats de l'Etat – CGT)

Jean-Philippe Simon (SNACCRF – CGT)

Thierry Jacob et Fabienne Vasseur (CGT – Agri)

Les élu-e-s CGT au Comité Technique Central des Directions Départementales Interministérielles